



Cycle « économie circulaire » - séance n° 5 – 19 juin 2018

Pour une économie 100% circulaire.

Présentation de la feuille de route gouvernementale Économie circulaire et illustrations territoriales

Cette journée a été réalisée grâce au soutien du CGET et du FNADT



COMPTE-RENDU

Introduction : présentation générale de la feuille de route « 50 mesures pour une économie 100% circulaire » par Annick Desgouttes, en charge de la Coordination Economie Circulaire | Eco-innovation à la Direction Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME.

[TELECHARGER LA FEUILLE DE ROUTE](#)

Passer de l'économie linéaire à l'économie circulaire

Le principal enjeu de l'économie circulaire consiste à sortir du modèle linéaire pour entrer dans un modèle circulaire. Le modèle linéaire consiste à prélever des ressources dans les milieux naturels, les transformer en des produits qui sont consommés puis jetés, quand le modèle circulaire vise à faire faire le plus de boucles possibles aux produits et matériaux.

La feuille de route a fait l'objet de travaux concertés entre novembre 2017 et avril 2018, date de sa publication.

Les principaux objectifs de la feuille de route

- Réduire de 30% la consommation des ressources par rapport à l'augmentation du PIB pour la période 2010-2030. On parle de découplage.
- Réduire de 50% la mise en décharge des déchets dans le but de les valoriser énergétiquement ou en les recyclant.
- Tendre vers 100% de matière plastiques recyclées d'ici 2025 : économie espérée de 8 Mt/ an de CO₂ pour un effet bénéfique sur le changement climatique.
- Impliquer un maximum d'acteurs et développer un potentiel de 300 000 créations d'emploi.

La FREC est organisée en 4 axes principaux : « Mieux produire » / « Mieux consommer » / « Mieux gérer nos déchets » / « Mobiliser l'ensemble des acteurs ».

1. MIEUX PRODUIRE

Illustration territoriale « Valorisation en boucle de films plastiques par le groupe Barbier », à Sainte-Sigolène, en Haute-Loire.

Le groupe Barbier, entreprise basée à Sainte Sigolène produit des films plastiques pour l'industrie et l'agriculture. L'entreprise a également une activité de sacherie (sachets de fruits/légumes, sacs poubelles, housses de containers, etc.). Cette entreprise familiale, créée en 1955, a depuis longtemps une vision environnementale (éco-conception) et territoriale. Implantée en Haute-Loire, sur 5 sites où travaillent 700 salariés, elle est le leader national des films plastiques polyéthylènes et fait partie des 5 leaders européens. Cette position mondiale lui a permis d'être signataire de la déclaration d'Hawaï (lutte contre les déchets plastiques marins) et de lancer l'opération *Clean Sweep* dont l'objectif est d'avoir « zéro perte de granulés plastiques » dans la production. Pour cela, l'entreprise Barbier s'engage à sensibiliser, former et associer le personnel, ses prestataires, et ses fournisseurs pour créer une chaîne de valeur durable.

Décryptage de l'axe mieux produire de la FREC par Annick Desgouttes (ADEME)

L'axe produire plus durablement s'adresse essentiellement aux acteurs économiques, notamment les entreprises. Il a pour objectif d'inciter à allonger la durée de vie des produits grâce à l'écoconception, au réemploi et au recyclage.

Les mesures phares envisagées dans cet axe :

- Bonus / Malus incitatif sur l'éco-contribution des filières REP (responsabilité élargie du producteur).

L'objectif du dispositif Filières REP est de responsabiliser les metteurs sur le marché de certains produits (emballages ménagers, piles, produits phytosanitaires, automobiles, pneus, médicaments, cartouches d'impression, ameublement, bateaux de plaisance et de sport...) sur la prise en charge de la fin de vie de leurs produits. Une éco-contribution est incluse dans le prix du produit et sert à organiser et financer la collecte et le traitement des produits en fin de vie.

- Affichage environnemental
- Engagement volontaire sur l'intégration des matières plastiques recyclées (MPR) : les fabricants d'objets en plastique devront s'engager sur leur recyclage.
- Financement des filières REP.
- La feuille de route fixe également des objectifs de réemploi et de réparation dans les filières REP, notamment un quota de réemploi porté par des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
- Accompagner 2000 TPE avec le dispositif ADEME « TPE-PME gagnantes à tous les coûts ». Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier d'un diagnostic de leurs flux de ressources (matières premières et déchets, énergie, eau) ainsi que d'un chiffrage des coûts associés et des gisements d'économies potentielles. Ces diagnostics pourront être réalisés soit par les consulaires, soit par des bureaux d'études.
- Étendre le dispositif pollueur-payeur à de nouveaux produits, c'est-à-dire étendre les filières REP aux secteurs du jouet, du bricolage-jardinage...
- Susciter du volontariat à l'extension de la REP sur d'autres filières, notamment pour les cigarettes.
- Développer le tri et le réemploi des secteurs des déchets du BTP (qui constituent la masse du volume de nos déchets).
- Organiser un système similaire à la REP pour permettre la gratuité à la reprise des déchets du bâtiment. Les bâtiments seront diagnostiqués pour une récupération optimale des déchets.
- Développer de guides techniques pour le réemploi de matériaux secondaires dans la construction.
- Accompagner les investissements productifs via les outils de la finance verte et des filières REP.
- Gérer les ressources de façon plus soutenable.
- Adapter les compétences professionnelles, c'est-à-dire développer les métiers liés au déploiement de l'économie circulaire.

Questions de la salle

• **Que signifie REP ?** C'est un dispositif dans lequel on oblige les metteurs sur le marché à inclure dans les produits vendus une éco-contribution pour financer la fin de vie des produits.

• **Quelle date pour la mise en œuvre de la feuille de route et des différents objectifs ?** Pour l'instant, le calendrier n'est pas établi. La publication d'une loi puis de décrets et arrêtés est attendue. Toutefois, de grandes échéances sont déjà énoncées pour 2025 au plus tard.

• **Est-il possible de faire pression sur les éco-organismes ?** Les éco-organismes sont des sociétés créées par des metteurs sur le marché. Elles organisent la collecte et la valorisation des produits en fin de vie. Les moyens de pression sur les éco-organismes sont clairement réglementaires.

• **On parle de dispositions qui vont concerner des gens de bonne foi ? Quelle protection vis-à-vis de la concurrence européenne ou internationale ? Quelle lutte contre la « contrebande » ?**

Certaines mesures concernent la lutte contre l'exportation illégale de véhicules usagés censés être détruits, dépollués puis broyés pour être orientés vers du recyclage. La feuille de route ne prévoit pas de mesure de protection de l'extérieur vers l'intérieur.

• **Y a-t-il des réflexions concernant les espaces de stockage des déchets dans les habitations individuelles ?** Dans les maisons individuelles, on a déjà souvent 1-2 voire 3 poubelles dans les cuisines. Pour l'instant, aucune mesure normative n'est prévue pour les surfaces habitables. L'objectif est d'inciter à réfléchir les actes d'achat en amont pour produire le moins de

déchets possible. Les objectifs de la feuille de route ne visent pas à racheter de nouveaux biens et à stocker les anciens, mais à garder un bien le plus longtemps possible avant de le changer seulement quand il n'est plus du tout utilisable.

• **Envisage-t-on de revoir le fonctionnement des filières REP ?** Il y aura sûrement des mouvements de fonds des filières REP. Sur l'écoconception, les mesures incitatives visent à minimiser l'impact d'un produit sur tous les milieux tout au long de son cycle de vie. A terme c'est aussi prévoir la réparabilité, le réemploi et la recyclabilité des produits.

2. Mieux consommer

Illustration territoriale 1 : le dispositif Répar'Acteur par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes. Présentation d'Antoine Chevillard, chargé de mission environnement-innovation

Les chambres des métiers sont des organismes consulaires s'occupant des Très Petites Entreprises (TPE, moins de 10 salariés). On compte 170 000 TPE en Auvergne-Rhône-Alpes. Une chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) est présente dans chaque département et région.

Les CMA mènent des actions régaliennes et un accompagnement des entreprises au long de leur vie économique, notamment sur le volet environnemental. La CMA Auvergne-Rhône-Alpes conduit également des actions sur le volet énergétique dans le cadre d'action collectives (secteurs du froid, de l'éclairage et de la mobilité).

Les métiers de la réparation sont exercés dans des entreprises de très petite taille (1-2 salariés), au nombre de 13 300 dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont des entreprises qui souffrent de concurrence des grandes enseignes (type Darty, Conforama, Fnac...) et du message subliminal comme quoi réparer coûterait plus cher que de racheter du neuf. C'est pourtant loin d'être toujours le cas. Une autre difficulté à laquelle font face ces entreprises réside dans la disponibilité de certaines pièces détachées même si la loi de lutte contre l'obsolescence programmée devrait régler le problème.

Les activités artisanales de la réparation sont des activités qui ont du mal à être reprises ou transmises. Les marges de rentabilité sont faibles et il se pose un problème de place pour les ateliers, notamment dans les centres villes.

Les TPE de la réparation rencontrent également des problèmes de qualification : beaucoup de jeunes se forment sur le « moderne » comme les smartphones, tablettes... et moins sur le traditionnel type « rempaillage de chaise ».

On voit toutefois de plus en plus d'ateliers de retouche, de réparation de smartphone, de vélos... On observe un retour en force des métiers de la réparation, y compris dans le discours public où le mieux consommer est de plus en plus mis en avant.

Réparer a pour but de prolonger la durée de vie des produits, de réduire les achats de produits neufs et au final de consommer moins de ressources et moins de transport. Les activités de réparation sont généralement locales, et non délocalisables et souvent implantées dans les centres villes.

Le réseau des chambres de métiers a 3 grands axes d'action sur réparation :

- Répar'Acteurs est une marque initiée en Aquitaine en 2012. Elle cible les entreprises artisanales qui font de la réparation de biens courants généralement peu réparés (elle ne s'adresse par exemple pas aux garagistes). Ces entreprises peuvent également faire de la vente, mais à la marge de leur activité. On comptabilise 13 330 entreprises du secteur de la réparation en Auvergne-Rhône-Alpes dont 2700 dans l'ancienne Région Auvergne. La démarche d'adhésion est volontaire, les entreprises entrent dans le dispositif en signant une charte d'engagement. Les artisans engagés reçoivent un kit de communication et apparaissent en tête de liste dans l'annuaire <https://www.annuaire-reparation.fr/>. L'annuaire compte 820 adhérents en Auvergne-Rhône-Alpes dont 235 dans l'ex-région Auvergne.

Même si l'annuaire de la réparation a vocation à couvrir l'ensemble du territoire métropolitain, les collectivités locales ont un rôle à jouer pour promouvoir et faire connaître la marque.

- Réalisation d'actions de promotion sur les territoires : la CRMA construit des partenariats avec des collectivités pour montrer au grand public ce qu'est la réparation. Localement, la CRMA et le VALTOM ont organisé un événement place de Jaude, à Clermont-Ferrand, où 5 artisans ont montré ce qu'est la réparation : réparateur de machines à coudre, de cycles, de meubles... Ces actions de promotions peuvent être développées lors des semaines DD, zéro déchet, foires... Pour monter un partenariat, les collectivités ne doivent pas hésiter à solliciter la CRMA.

- Mise en place d'un [site annuaire national sur la réparation](#) : face à la multiplication des initiatives locales pour créer des annuaires, s'est vite posé la question de l'actualisation des données. L'Ademe et les chambres des métiers et de l'artisanat

ont donc mis en place un annuaire unique permettant de géolocaliser les entreprises de la réparation. L'annuaire est mis à jour tous les 15 jours en parallèle de la mise à jour du répertoire des entreprises. Pour l'instant, les premières statistiques de fréquentation du site ne sont pas connues, mais les CMA et l'ADEME sont à la recherche de collectivités pour faire la promotion du site auprès de leurs administrés.

Illustration territoriale 2 : « Parole de Récup' » par Marie-Christine CITERNE

Parole de Récup' est une toute petite entreprise, dans laquelle Marie-Christine CITERNE travaille seule. Marie-Christine Citerne s'intéresse aux activités de récupération depuis qu'elle est petite. Ses premières formations avec l'ADEME remontent à une trentaine d'années. Quand elle a pensé à créer une entreprise, elle s'est vite penchée sur le modèle des ressourceries-recycleries sans pour autant être complètement convaincue.

Une rencontre avec des élus de la communauté de communes Cère et Goul en Carladès a été un élément déclencheur dans le montage de son activité. Ils lui ont mis à disposition un local à proximité de la déchetterie. Les usagers de la déchetterie, plutôt que de jeter leurs biens, peuvent décider de les donner à Marie-Christine Citerne pour qu'ils soient réparés.

Au bout d'un an d'installation, les usagers de la déchetterie commencent à prendre l'habitude de ne plus forcément jeter leurs objets directement à la déchetterie. Les dons ne viennent pas que de particuliers. Il peut aussi y avoir des clients professionnels. Certaines personnes la sollicitent également pour qu'elle leur répare / transforme des objets qu'ils ne souhaitent pas jeter. C'est une évolution de son métier vers de la prestation de service, mais qui pour l'instant est à part égale avec l'achat-vente.

Grâce à un stage effectué dans le sud de la France, Marie-Christine CITERNE est devenue technicienne d'éco-recyclage. Elle va probablement rejoindre l'annuaire Répar'Acteur pour son activité de réparation de jouets.

Elle fabrique ses peintures et vernis et évite de passer par les grands groupes de peinture pour montrer qu'il est possible de faire de la réparation à peu de frais.

Questions de la salle

Avez-vous bénéficié d'une aide de la collectivité ?

Je loue un local à la communauté de communes qui envisage à court terme de créer une recyclerie dans laquelle je pourrai travailler. Le cabinet chargé d'étudier la faisabilité du projet étudie également la possibilité de faire de « parole de récup' » le lieu final de la recyclerie.

Votre activité est-elle économiquement viable ?

Pour l'instant, pas encore. Ce que je gagne me permet seulement de couvrir mes charges.

De façon plus générale, quel revenu moyen et quelles perspectives de carrières peut-on « vendre » à des jeunes ?

Antoine Chevillard (CRMA) : Je ne connais pas les chiffres des revenus moyens, mais ce sont des métiers difficiles dont il faut faire la promotion. Ce sont des métiers qui permettent d'être à son compte, souvent dans le cadre de mono-entreprises. Par exemple, sur la filière électronique, beaucoup d'ingénieurs partent vers l'industrie, peu viennent sur la filière récupération. La plupart ont un statut d'artisan. L'essentiel des créations d'entreprises dans le secteur de la récupération se fait en « micro ».

Observe-t-on plus de fermetures d'entreprises que dans d'autres secteurs ? On observe pas mal de mouvement dans le secteur. Depuis le début de l'année, sur les 13 300 entreprises du secteur de la récupération que compte l'Auvergne-Rhône-Alpes, il y a eu entre 300 et 400 ouvertures et autant de radiations au répertoire des entreprises.

Quelles formations pour un réparateur ? On retrouve des formations dans des CFA avec des bacs électrotechnique ou électroménager, par exemple. Il y a aussi beaucoup de contrats d'apprentissage dans les domaines de l'agencement, de la cordonnerie...

Marie-Christine Citerne : j'ai obtenu une validation de compétence en tant que « technicien de recyclage ».

Ne parle-t-on pas plus d'« aventures personnelles » que de véritables métiers ? Ça ne s'improvise pas et c'est un vrai métier. Bien sûr c'est encore en mouvement mais à terme peut-être existera-t-il des diplômes. Ce qui est certain c'est que la création d'entreprise est une aventure personnelle même si les métiers peuvent varier. Il y a aussi une part d'acte militant à aller dans le secteur de la réparation.

Décryptage de l'axe « mieux consommer » de la FREC par Annick Desgouttes (ADEME)

Le 1^{er} volet de cet axe vise clairement à allonger durée de vie des produits :

- affichage obligatoire des indices de durées de vie des produits à partir de 2020 pour les équipements électroniques et électriques. Les indices de durée de vie devront tenir compte de la durabilité et de la réparabilité des objets.
- La France porte au niveau de l'Europe l'allongement de la durée de la garantie légale de conformité.
- Le dépôt de plainte contre les produits ne respectant pas ce délai légal sera facilité.
- Favoriser le développement de plateformes numériques type Répar'Acteur.
- Étendre l'obligation d'affichage de la durée de disponibilité des pièces détachées.

Le second volet de cet axe vise à trier plus et mieux les déchets :

- Simplification et harmonisation du tri des déchets (harmonisation des couleurs de poubelles notamment).
- Déploiement dans les collectivités volontaires, des dispositifs de consigne solidaire pour les canettes et bouteilles venant principalement de la restauration rapide qui ne sont pas mises dans les bonnes poubelles ou traînent sur la voie publique. Aucun retour en arrière n'est envisagé sur la collecte générale du verre en points d'apports volontaires car c'est aujourd'hui une filière structurée qu'il convient de préserver.
- Améliorer le dispositif de pictogramme *Triman* et le rendre obligatoire pour toutes les filières REP (pas uniquement pour les déchets acceptés dans les poubelles de recyclables).
- Étudier d'ici 2019 un dispositif financier de reprise des anciens téléphones portables pour les recycler ou les réemployer

D'autres mesures consisteront également à :

- Fixer des taux de mise à disposition des produits collectés aux acteurs de l'ESS.
- Renforcer les contrôles de la DGCCRF¹ dans le domaine de la commercialisation des pièces détachées.
- Améliorer l'information des consommateurs en établissant une revue des labels environnementaux existants.
- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire et faire valoir ces mêmes principes pour le textile.

Questions de la salle

Y aura-t-il une baisse de TVA sur activités de réparation ? Une réduction de la TVA de 20% à 5.5 % est prévue sur toutes les actions de prévention, c'est-à-dire sur toutes les actions qui font que les objets ne deviennent pas des déchets.

Comment seront financés les nouveaux bacs de tri ? On rejoint encore une fois la problématique des filières REP. Les poubelles pour les recyclables secs sont aujourd'hui financées par les éco-organismes. Le financement relève de contrats passés entre les collectivités et les éco-organismes, notamment [Citéo](#) qui a regroupé Eco-Emballage et Ecofolio.

3. MIEUX GERER NOS DECHETS

Illustration territoriale : méthanisation et production d'électricité et de chaleur pour une coopérative laitière locale par Méthajoule. Présentation de Fanny Molénat (Chadasaygas).

En 2013, la société Chadasaygas a créé une filiale nommée Méthajoule. Cette filiale développe des projets de méthanisation territoriaux. Méthajoule peut accompagner un projet de méthanisation territorial en allant jusqu'à la construction du méthaniseur mais a aussi la possibilité d'apporter de l'expertise sur des points plus précis. Les clients cibles de la filiale sont les collectivités et les groupes d'agriculteurs.

La méthanisation, comment ça fonctionne ?

La méthanisation est un principe de digestion de matières organiques, accéléré via un mix bactérien dans un contexte anaérobie. La digestion produit du biogaz qui va être valorisé en énergie électrique, ou en chaleur, ou du gaz qui pourra être injecté dans un réseau s'il en existe à proximité du lieu de production. Le digestat, matière solide restante à l'issue du processus de méthanisation, peut également être étendu sur les sols.

Les matières méthanisables sont les fumiers, les déchets de grandes cultures, les pailles déclassées, les résidus forestiers broyés, les résidus industriels, la part fermentescible des déchets ménagers, les résidus d'animaux (déchets d'abattoir), les déchets urbains (eaux usées...). Toutes ces matières ont un potentiel méthanisable variable.

¹ Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Avant de *designer* un projet sur un territoire, il y a toujours une étude du potentiel méthanisable. En fonction du gisement de matières méthanisable (forte teneur en matières sèches, gisement pâteux, gisement liquide infiniment mélangé), un choix est fait entre plusieurs technologies.

L'exemple de l'unité de méthanisation dans le Pays de Salers

Le point de départ de ce projet est la rencontre entre des élus ayant la volonté politique de valoriser les ressources locales et un entrepreneur avec de l'intuition.

Le Pays de Salers est un territoire vaste, localisé à l'ouest du Cantal. Il compte 27 communes et s'étend jusqu'aux frontières de la Corrèze. C'est un territoire avec une forte identité agricole et un nombre important de vaches. Territoire enclavé, la principale énergie disponible est le fuel qui reste assez cher. Avant la mise en route du méthaniseur les sous-produits de l'élevage étaient exclusivement valorisés grâce à l'épandage de fumier.

Après l'identification de l'enjeu de valorisation locale des effluents d'élevage, les déchets verts ont été identifiés comme un gisement de méthanisation complémentaire.

Le Pays de Salers aspire à devenir un territoire 100 % autonome en énergie. Une voie pour y arriver est de proposer un modèle adapté au système agricole en place (petites exploitations, peu de cultures), en ayant la volonté de construire un projet multiacteurs (collectivités, entreprises, habitants).

En 2013, une étude de faisabilité permet de proposer un schéma de développement de la méthanisation sur le territoire du Pays de Salers. Le modèle retenu est celui de petites unités en réseau sur le territoire qui permettra de limiter les problèmes d'acheminement des déchets.

En terme de gouvernance, le choix a été fait de créer une société d'exploitation dédiée « Salers Biogaz ». C'est une Société d'Economie Mixte (SEM) dans laquelle la collectivité est actionnaire. Les agriculteurs ne sont, pour le moment, pas actionnaires de la société mais partenaires via des contrats d'approvisionnement. Ils réfléchissent actuellement à l'évolution de leur statut

Les déchets tout comme le digestat sont collectés et épandus dans un rayon 10 km. La chaleur produite par le méthaniseur est valorisée par la coopérative laitière qui est en proximité immédiate. Au départ, la laiterie avait besoin d'une production de froid, maintenant de chaud. La société d'exploitation a su s'adapter à l'évolution de ce besoin.

Un deuxième projet de méthanisation territoriale est prévu sur une zone d'activité, où le réseau de chaleur permettra d'alimenter l'hôtel d'entreprise de la zone ainsi qu'une brasserie dont les déchets seront également récupérés pour être méthanisés.

Sur le plan architectural, la construction ressemble à des bâtiments agricoles pour permettre une bonne intégration paysagère.

Des projets de méthanisation comme celui de Salers Biogaz coûtent entre 3.5 et 4 millions d'euros. Le projet de Saint-Bonnet de Salers a été mené avec une majorité de fonds privés, des fonds de l'ADEME et du FEDER ainsi que l'investissement de la collectivité.

Les communes sont associées au projet, dans la mesure où elles mettent des terrains à disposition mais elles n'ont pas à apporter de liquidité. Le terrain est valorisé en action dans la SEM.

Le potentiel méthanisable de ce projet est constitué à 80% de déchets d'élevage, le reste en déchets verts.

La localisation du méthaniseur dans le bourg a demandé un long travail pour permettre l'acceptabilité par les habitants.

La logistique (collecte et épandage) est intégralement prise en charge par la société d'exploitation. Un camion collecte les effluents sur les exploitations et les amène sur le site de méthanisation.

Le réseau de méthaniseurs est un projet ancré territorialement. Le partenariat avec la collectivité s'intègre également dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Questions de la salle

Le digestat constitue-t-il une pollution des sols et des eaux ? Normalement non. Du fumier était déjà épandu sur les parcelles, la méthanisation permet un abattement sur certains pathogènes et accroît la valeur agronomique de ce fumier.

Dès que l'on travaille avec des effluents complexes, il faut un process d'hygiénisation (montée en température pour supprimer les pathogènes). Pour avoir un digestat de bonne qualité, il faut un travail en amont avec les agriculteurs de manière à avoir des effluents de qualité (pas trop d'antibiotiques par exemple).

Que faire quand il y a de la chaleur en trop ? Malheureusement, elle est perdue. D'où l'importance de bien identifier le site de valorisation de la chaleur en amont de l'installation des méthaniseurs. Il est possible également de valoriser la chaleur pour produire du froid.

Combien de temps pour l'aboutissement d'un tel projet ? Ce projet a vu le jour rapidement comparativement à d'autres projets du même type, puisque l'étude de faisabilité remonte à 2013. Le 1^{er} site a été mis en route en mars 2017.

Des porteurs de projet « toilettes sèches » s'interrogent sur le potentiel de méthanisation de ces déchets, est-ce possible ? Oui c'est un gisement potentiellement méthanisable mais qui nécessitera un traitement d'hygiénisation en fin de process.

Quel coût pour créer un réseau de chaleur ? C'est un coût au km linéaire. Au-delà, d'1,5-1,8 Km de distance, les projets ne sont pas rentables. Le Kilowatt thermique des réseaux de chaleur est vendu en dessous du prix du marché pour qu'il y ait un intérêt pour la collectivité à l'acheter.

La vente de chaleur ou d'électricité couvre-t-elle les frais de fonctionnement de l'unité ? Le modèle économique est basé sur la vente d'électricité qui représente 80% du chiffre d'affaires. La vente de chaleur est un complément. La valorisation de la chaleur par le réseau permet d'écraser le seuil des charges de fonctionnement. L'objectif est de créer un bénéfice et avoir un meilleur retour sur investissement pour les collectivités. Le seuil de rentabilité de ce projet est estimé à 8 ans avec subventions.

Quel budget représente un tel projet pour une collectivité ? Sur le projet de Saint-Bonnet-de-Salers il y a eu 15% de subvention ADEME (fonds déchets) et 20% de FEDER.

Des nuisances sont-elles générées par un projet de ce type ? C'est une activité qui génère un peu de trafic pour la collecte et l'épandage. Mais c'est autant de trafic existant en moins sur les déplacements des tracteurs. Sur le plan olfactif, on est sur l'odeur du fumier qui est une odeur « connue ». Le digestat, quant à lui, est complètement désodorisé par le processus de méthanisation.

Décryptage de l'axe « mieux gérer les déchets » de la FREC par Annick Desgouttes (ADEME)

Le cas de la méthanisation est un autre exemple de bouclage de cycle, des matières organiques cette fois-ci.

L'objectif du volet « mieux gérer les déchets » est de recycler et valoriser davantage. Pour cela, plusieurs orientations :

- faciliter développement de la tarification incitative.
- Adapter la tarification pour rendre la valorisation des déchets moins chère que son élimination (respect de la hiérarchisation du traitement des déchets : 1/ recyclage ou valorisation « matière » 2/ valorisation énergétique 3/ incinération sans valorisation énergétique 4/ mise en décharge-stockage.
- Réduire la TVA sur les actions de prévention – collecte – recyclage – valorisation.
- Augmenter la taxe générale sur les activités polluantes pour tout ce qui ne sera pas recyclage.
- Elaborer, début 2019, un référentiel des bonnes pratiques pour lutter contre les dépôts sauvages.
- Simplifier les contraintes pour les autorités de police de déchets.
- Adapter le code pénal pour les infractions des plus courantes ; diversifier les outils de verbalisation des collectivités...
- Faciliter le tri à la source des biodéchets par les collectivités en assouplissant les contraintes : permettre de mettre en place une collecte de biodéchets pour les gros gisements (cantines...) puis pour les ménages.
- Faire évoluer certaines filières REP.
- Adapter la réglementation relative aux déchets en la simplifiant.
- Faciliter la sortie du statut de déchet : libérer beaucoup de verrous réglementaires.

La définition de ce qui est / n'est pas un déchet est assez ambiguë. Un produit prend le statut de déchet dès lors qu'il est destiné à l'abandon. Un produit destiné à la réparation ou au réemploi n'est donc pas un déchet. De même un sous-produit industriel reste une matière première s'il est par exemple revendu directement à un autre industriel qui va l'utiliser dans son process ; inversement ce sous-produit deviendra déchet s'il est par exemple éliminé par incinération. Un stage, actuellement réalisé à la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat porte sur cette notion.

4. MOBILISER TOUS LES ACTEURS

Illustration : synergies d'économie industrielle et territoriale au sein du parc européen des entreprises de la collectivité Riom Limagne et Volcans. Par Laura Dureuil, chargée de mission zéro déchet zéro gaspillage au Syndicat du Bois de l'Aumône et Cindy Derail, chargée de projets en économie circulaire pour Macéo.

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) est composé de 122 communes, 165 000 usagers, 6 EPCI. Il a la double-compétence collecte et transport des déchets. Il s'occupe aussi de la prévention des déchets. Par contre, la compétence traitement des déchets est assurée par le VALTOM².

Quelles actions de prévention au SBA ?

En 2011, un plan local de prévention des déchets a été lancé avec l'objectif de réduire de 7 % les ordures ménagères et assimilées. La réduction observée 5 ans plus tard, en 2016, était de 9%. Cette réussite a incité le syndicat à candidater au label « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet », label obtenu en 2014 avec un programme incluant des mesures d'économie circulaire.

En 2017, le SBA signe un Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME pour une durée de 3 ans. L'objectif est de réduire les déchets de l'ensemble des acteurs du territoire et de mieux valoriser les déchets résiduels.

En parallèle, le SBA a développé la tarification incitative des ordures ménagères, ce qui permet, entre autres, de faire connaître aux usagers le coût réel de leurs déchets.

Le CODEC se décline en 90 actions. Le premier axe porte sur les biodéchets et plus particulièrement sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, via l'accompagnement des établissements gros producteurs de biodéchets. Ces actions permettent aux établissements de réaliser des économies financières.

Autres exemples d'actions du CODEC :

- Promotion du compostage individuel.
- Compostage collectif (déchets verts et alimentaires), certains sites étant développés dans le cadre du programme OrganiCité.
- Collecte spécifique des biodéchets pour les professionnels : 336 tonnes de biodéchets valorisés à Vernéa. La collecte des biodéchets sera aussi développée pour les particuliers sur certains secteurs.
- Prêts de broyeurs de biodéchets pour favoriser le jardinage au naturel et limiter le transport vers les déchetteries.
- Actions vers les entreprises du BTP : intégration de critères d'éco-conception dans les entreprises, etc.
- Pour les déchets des particuliers et professionnels : développement du réemploi –travail avec les ressourceries - ; sensibilisation des scolaires ; accompagnement des manifestations éco-responsables, etc.
- ...

Toutes les actions ne sont pas portées uniquement par le SBA mais aussi par ses partenaires : les EPCI adhérents, le Valtom... Dans le CODEC, le SBA a bien pour mission de mobiliser tous les acteurs de son périmètre pour atteindre ses objectifs. Il ne possède pas toutes les ressources en interne.

C'est dans ce cadre que s'est développé le partenariat entre le SBA et Macéo afin de mettre en œuvre des actions d'Ecologie Industrielle et Territoriale.

Animation d'action d'Ecologie Industrielle et Territoriale par Macéo

Macéo est présent pour aider le SBA à mettre en œuvre des démarches d'écologie industrielle et territoriale sur son périmètre. Deux formes sont à l'étude : la mise en place de synergies de substitution (matières, déchets ou énergies) ou bien de mutualisation (services, matériels, équipements, etc.). La mise en œuvre de ce type de démarches est étudiée sur les zones d'activités du territoire du SBA.

Pour choisir la localisation des actions sur les 61 zones d'activité que compte le territoire, MACEO a conduit une étude en deux étapes :

- 1. Caractérisation de potentiel des EPCI pour en choisir un comme pilote.
- 2. Caractérisation du potentiel des zones d'activités de cet EPCI.

Ce test s'est déroulé de juin à septembre 2017 sur l'EPCI de Riom Limagne et Volcans.

² Le VALTOM est la collectivité publique en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Identification d'une zone d'activité pilote : le choix de Riom Limagne et Volcans

Le territoire de Riom Limagne et Volcan compte 21 zones d'activités réparties dans des zones urbaines comme rurales. En partenariat avec la collectivité, Macéo a fait le choix d'étudier le potentiel EIT sur 7 de ces zones. Les critères retenus étaient les suivants : attractivité physique (type d'équipement...) ; attractivité géographique (moyens d'accès, pistes cyclables, gares...) ; attractivité économique (nombre d'entreprises, secteur d'activité, etc.) ; attractivité juridique (espaces protégés, ENS, parc naturel...) ; attractivité sociale et organisationnelle (les acteurs sont-ils déjà sensibilisés à l'économie circulaire, y a-t-il déjà des échanges ? etc.).

Suite à cette étude, le Parc Européen des entreprises de Riom (PEER) a été retenu, notamment car il y existe une association d'entreprises dynamique.

La mobilisation des partenaires, une étape stratégique

La deuxième étape stratégique – celle de la mobilisation des acteurs – a eu lieu d'octobre 2017 à mars 2018. Ont été mobilisés pour le site de Riom Limagne et Volcans : la CCI 63, CCI de Mozac, la collectivité, les chefs d'entreprises, le Président de l'association de la zone, le Grand Clermont et le SBA.

Des entretiens individuels ont été menés avec les chefs d'entreprise pour évaluer leurs besoins, envies, ressentis vis-à-vis de l'économie circulaire. Ces entretiens avaient aussi pour but de détecter des liens potentiels, de préparer la création de groupes de travail pour mettre en œuvre des synergies.

Plusieurs pistes d'action sont ressortis de ces entretiens : la mutualisation de la collecte des déchets au sein de la zone d'activité (notamment installer une benne de récupération de la ferraille) ; mutualisation de service pour la gestion des espaces verts ; mise en relation de l'offre et de la demande des espaces de stockages ; économies d'énergies (panneaux solaires...) ; bâtiments mutualisés écoconçus et modulables (salle de visio, salle de détente, réception clients...).

Sur le plan de la collecte des déchets, une entreprise qui fabrique des ampoules électriques met à disposition sa benne d'ampoules.

Pour développer de nouvelles actions collectives, il est important de travailler la cohésion et la coopération entre les acteurs de la zone. Macéo intervient dans l'animation de ce type de démarche, pour que les idées émises puissent ensuite être mise en œuvre concrètement sur le territoire.

Décryptage de l'axe « mobiliser tous les acteurs » de la FREC par Annick Desgouttes (ADEME)

- Etat et acteurs publics : faire de la commande publique un levier d'innovation. Les donneurs d'ordres publics doivent pouvoir mettre en place des critères favorables. Ex. dons de matière à structures de l'ESS.
- Pour les achats publics responsables, viser + de 50% de papiers recyclés, utilisation de pneus rechapables, de téléphones recyclés...
- L'UGAP³ et d'autres centrales d'achat volontaires devraient pouvoir proposer une offre relevant de l'économie circulaire, des services de la fonctionnalité (vente de l'usage d'un bien, plutôt que du bien) ou de manière plus générale, proposer des modèles qui favorisent l'ancrage territorial.
- Gestion plus durable des ressources – celles qui sont chères, très polluantes, vite épuisables – et établissement de valeurs de référence (pour l'instant on ne les paie pas au vrai prix).
- Développer des outils pour permettre aux industriels qui le souhaitent d'établir des bilans matières.
- Inciter les Régions à réaliser des « bilans de flux de matières » : la circularité consiste à faire en sorte que les flux qui traversent les frontières soient les plus petits possibles et que ceux qui restent dans les territoires (bouclage) soient les plus importants possibles.
- Faire des efforts de communication vers différents publics
- Sensibiliser et éduquer les jeunes publics
- Mettre les territoires au cœur de l'économie circulaire
- Poursuivre l'action de la France au niveau européen et international
- S'appuyer sur le numérique pour développer l'économie circulaire

³ Union des Groupements d'Achats Publics

Conclusion : perspectives pour la mise en œuvre de la Feuille de Route Economie Circulaire

Des groupes de travail, mis en place depuis mi-mai 2018 permettront de poursuivre les travaux initiés pour la feuille de route. Ce qui a déjà été réalisé est consultable sur un site dédié à la feuille de route : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>. Des engagements volontaires pour des filières pouvant devenir REP sont attendus d'ici à la fin du mois de juin 2018. De nombreuses présentations de cette feuille de route auront lieu dans les territoires jusqu'à la fin d'année 2018. Des mesures législatives – on parle d'une loi FREC – sont prévues pour la fin 2018-début 2019. Viendront ensuite les décrets d'application.